

Mise en place d'une campagne préventive de dépistage de la COVID-19

Publié le 13 août 2020

Comme évoqué à de nombreuses reprises ces dernières semaines, la sécurité sanitaire de tous les Baulois et des estivants est une priorité majeure de la Ville de La Baule-Escoublac.

L'actualité sanitaire de la presqu'île et plus généralement du risque grandissant de reprise de la pandémie liée à la COVID-19, a amené la municipalité à anticiper la situation sanitaire à plusieurs reprises afin de limiter la propagation du virus sur notre territoire.

Ainsi, dès le 16 juillet, j'ai pris la décision de signer un arrêté encadrant le port du masque sans attendre l'application de la décision gouvernementale. Par ailleurs, le 22 juillet, j'ai signé un arrêté rendant obligatoire le port du masque en complément des mesures existantes : il est devenu obligatoire sur tous les marchés de la ville pendant leurs horaires d'ouverture au public et sur les quatre secteurs commerçants classés en zone touristique internationale (ZTI).

En complément de ces mesures, avec le même objectif d'anticipation, j'ai souhaité mettre en place, dès le samedi 25 juillet, le Comité de veille et d'information sanitaire municipal, annoncé lors de la campagne municipale, sous l'égide du Dr Élisabeth Hubert, ancienne ministre de la Santé publique et présidente de la fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile.

Pour aller plus loin, la Ville de La Baule-Escoublac met en place un centre de dépistage en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire, la préfecture de Loire Atlantique et les laboratoires Biolam.

Ce dispositif de prévention sera ouvert sur 4 jours, du jeudi 13 août au dimanche 16 août, parking des Escholiers (en face de l'hôtel de Ville), de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h, sans rendez-vous et sans prescription médicale. Les tests sont gratuits et ouverts à tous.

Il s'agit d'un test virologique par prélèvement naso-pharyngé qui permet de déterminer si la personne est actuellement porteuse du virus.

Prévoir sa carte vitale. Port du masque obligatoire. Les résultats seront envoyés sous 48h.

Nous rappelons à l'ensemble de la population que les bons comportements (port du masque,

distanciation physique et lavage des mains) sont les seules mesures efficaces pour lutter contre la propagation de la COVID-19.



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

